

# LE SNES : une force et une action au quotidien

## Pour la défense individuelle et collective des collègues :

Les élections professionnelles de 2011 ont confirmé le poids du SNES comme syndicat majoritaire en lycée et collège (plus de 58% des voix dans l'académie), ce qui lui assure la majorité des sièges dans les Commissions administratives paritaires académiques (CAPA) compétentes sur la carrière et le mouvement des personnels enseignants. Cela impose au SNES des responsabilités particulières.

C'est pourquoi les élus du SNES agissent toujours en tant que représentants de l'ensemble de la Profession et ont toujours le souci d'exiger, en face d'une Administration qui se complaît de plus en plus dans l'arbitraire et l'opacité, la transparence et l'équité de traitement pour chacun et pour tous. Les CAPA sont aussi le lieu où nos élus portent les revendications du SNES en matière de carrière, de gestion et de règles du mouvement, n'hésitant pas à s'opposer à l'Administration, ce qui peut, par blocage de cette dernière, provoquer des conflits importants (notamment lors du mouvement intra ou de la hors-classe).



Les élus du SNES-FSU au Rectorat durant les commissions d'affectation intra 2013.



Redirection des élus FSU

« Puisque vous semblez pouvoir vous passer de la voix des représentants des parents et des personnels nous resterons muets aujourd'hui. Ce silence vous permettra peut être d'entendre la voix des parents, des élèves et des personnels qui s'exprime devant la Préfecture. Si Monsieur le Recteur ne veut pas continuer à se faire accuser de « vol'heures » de postes, il serait avisé de redonner au plus vite ces moyens d'enseignement au département des Yvelines !

## Pour la création de liens permanents avec les collègues et les établissements :

Notre participation aux instances de concertation (Comités techniques par exemple) est un élément essentiel dans la construction de l'action syndicale en lien avec les acteurs sur le terrain : échanges d'informations avec les sections d'établissement et les élus en Conseil d'administration sur la dotation horaire par exemple au moment de la préparation de rentrée.

Ce souci constant d'informer les collègues et le plus objectivement possible (publications, tracts, site, mails aux syndiqués...) sur les sujets d'actualité qui concernent la profession afin de susciter dans celle-ci les débats nécessaires, a pour but d'élaborer des revendications et des actions en prise avec les préoccupations des collègues.

Cette exigence de démocratie est gage d'efficacité syndicale afin de construire l'action la plus large et la plus massive possible. C'est dans ce but que le SNES organise des stages et des réunions aux niveaux départemental et académique (ouverts à tous, syndiqués et non syndiqués) et participe, à la demande des établissements, à des réunions (heures mensuelles d'information syndicale par exemple).



Réunion sur la réforme des lycées à la section académique.



## Pour l'ancrage dans la Fonction publique de statut :

Le SNES est particulièrement attaché à l'existence du Statut, qui fonde l'indépendance du fonctionnaire, en fait un serviteur de l'État lui imposant des devoirs mais aussi des droits à travers des garanties collectives et individuelles. Il s'oppose résolument à toutes les tentatives de le dévoyer ou de le réduire à néant par la création d'une Fonction publique d'emploi fondée sur le contrat et qui soumet le recrutement, les services, les missions, les rémunérations au local et au mérite.

# Se syndiquer, c'est déjà agir !



## LE SNES, UN OUTIL INDISPENSABLE au service de la profession et du Service Public d'Éducation

**Avec le SNES rendre attractifs nos métiers en revalorisant nos salaires et nos conditions de travail :**

Pour une vraie politique de **pré-recrutements**, pour des **carrières revalorisées** pour tous, pour une vraie réforme de la formation des maîtres, parce **qu'enseigner ça s'apprend...**

**Avec le SNES défendre une autre réforme du Service public d'Éducation :**

Disposer de **moyens** permettant la réussite des élèves, la formation de citoyens et une réelle offre de formation.

**Le SNES, des équipes de militants au service des syndiqués :**

Le SNES est l'outil et la propriété de ceux et celles qui le constituent et le font vivre.

Dans les établissements, c'est sous l'impulsion de la section SNES et avec tous les collègues que se décident les actions à mener. **A chaque niveau**, les décisions sont prises le plus démocratiquement possible en essayant de rassembler **une grande majorité des adhérents et au-delà la majorité de la profession**. Le SNES est un syndicat fondateur de la FSU et avec elle, il tente de rassembler plus largement.

Tous nos militantes et militants sont des enseignants en charge de classes, qui connaissent la réalité du métier au quotidien.



Grâce à la confiance des collègues, le SNES est majoritaire. Dans l'académie de Versailles, le SNES c'est 5635 voix, soit 57,1 %.

Le SNES et les syndicats de la FSU ont la majorité des sièges dans les CAPA, soit 35 sur 55.



La réduction d'impôts est égale à 66% du montant de la cotisation : ainsi une cotisation de 116 € (certifié 3<sup>ème</sup> échelon) ouvre droit à 76 € de réduction d'impôt et ne « coûte » donc, au bout du compte, que 40 €. Il est possible de payer en **8 prélèvements fractionnés**.

*Si vous n'êtes pas imposable, vous pouvez, depuis cette année, bénéficier d'un crédit d'impôt !*

### Un service réservé aux syndiqués

- Rendez-vous à l'adresse <http://www.versailles.snes.edu/Contact>
- Après vous être authentifié comme syndiqué (identifiant à 6 chiffres et code de 4 lettres), le formulaire vous permettra de rédiger un mail à l'attention de la section académique.
- Avec le message seront envoyées des informations utiles qui accéléreront le traitement du message et la réponse qui sera faite par les militants, et faciliteront leur travail.
- D'une part, nous saurons immédiatement qu'il s'agit d'un mail envoyé par un syndiqué, et il sera à ce titre traité en priorité.
- D'autre part, les informations (catégorie, discipline, établissement...) extraites du fichier des syndiqués nous éviteront des recherches complémentaires et permettront une réponse plus précise.

### Défense des personnels et syndicalisation

Le SNES, fort de la confiance majoritaire des collègues et du nombre de ses élus, **défend tous les personnels**, avec le souci constant de l'équité pour tous.

Cette activité n'est possible que grâce aux moyens financiers que seuls les syndiqués du SNES lui apportent.

Chacun comprendra donc que le SNES accorde une **priorité à ses syndiqués** en ce qui concerne l'information avant et après les commissions.

**COMBATIF ET CONSTRUCTIF, AVEC VOUS !**

**LE SNES-FSU, UN SYNDICAT DE TERRAIN, PRÉSENT TOUS LES JOURS  
AUX CÔTÉS DES PERSONNELS ENSEIGNANTS, D'ÉDUCATION ET D'ORIENTATION.**